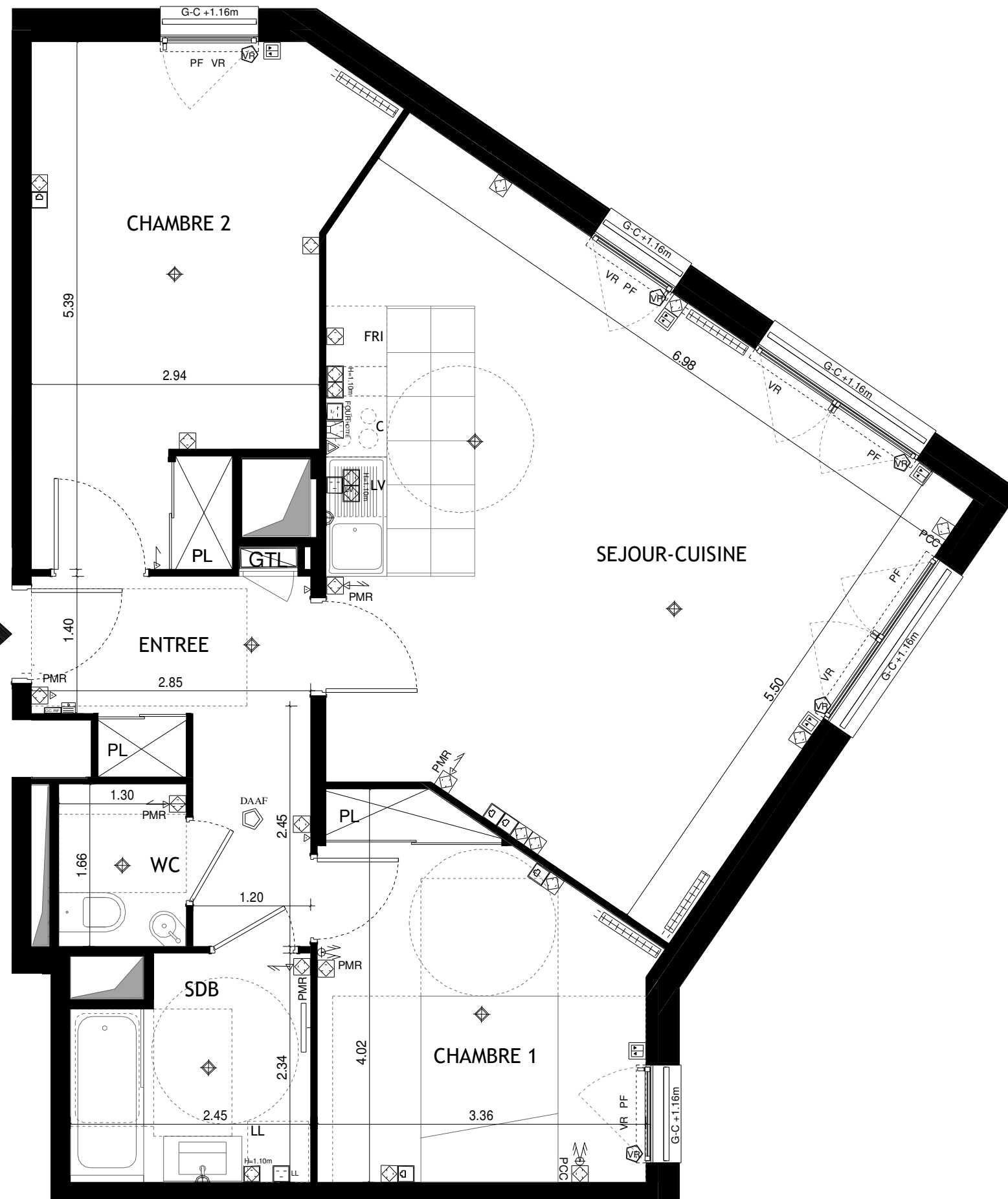


0 0,5 1 2m

D-103

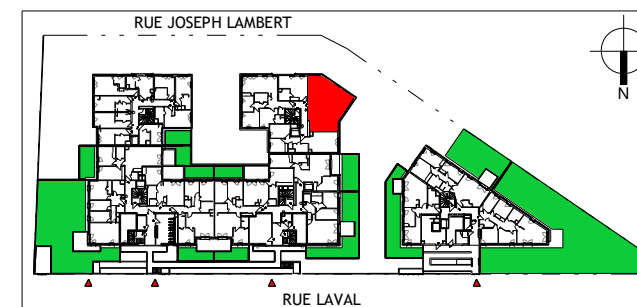


**PITCH**  
PROMOTION

Construire l'avenir ensemble®

**ONYX**

19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



**D103**

**Appartement 3 pièces - R+1**

ENTREE	7.41 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	33.40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.81 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	15.52 m <sup>2</sup>
SDB	5.25 m <sup>2</sup>
WC	2.16 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE HABITABLE 75.55 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE:**

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10A-T (commandée)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		2 Prises de courant 2P 10A-T "hauteur" à 1,10m du sol
	Commande locale volet oulat		Prise de courant 2P 10A-T "hauteur" à 1,80m du sol dédiée hotte
	Point d'éclairage avec douille DCI (plafonné)		Prise de courant 2P 10A-T élanche
	Point d'éclairage avec douille DCI (applique)		Prise de courant 2P 30A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet oulat		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Genre Technique Logement		Prise de communication RAS
	Vidéo-telephone		Slotte services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ouverts électriques		Robinet de puisage

**ELEMENTS DE CUISINE:**

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

**NOTA:**  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:



**NOTA:**  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.